



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date de publication : 17/02/2021

Date de fin de publication : 19/03/2021

Date de fin de réception des candidatures : **18/03/2021**

Appel d'offres N° 01/DAC/2021

Mayotte, Dzaoudzi

Hôpital de Dzaoudzi

&

Maison du Médecin

Etudes historiques et documentaires

Les candidatures sont à adresser à :

DAC Mayotte

A l'attention de M. Guillaume DESLANDES, Directeur des affaires
culturelles de Mayotte

BP 676

97600 Mamoudzou

Renseignements et envoi des candidatures :

dac-mayotte@culture.gouv.fr

Tel : 02 69 63 00 48

Dossier suivi par :

Violaine BRESSAND

violaine.bressand@culture.gouv.fr

****HOPITAL DE DZAOUZDI****
****MAISON DU MEDECIN A DZAOUZDI****
ETUDES HISTORIQUES ET DOCUMENTAIRES
CAHIER DES CHARGES



Objectifs

Ces études de recherche historique appliquée au patrimoine bâti, ont pour objet la réalisation d'une collecte de données documentaires, ainsi que la rédaction d'une note de synthèse, pour chacun des deux édifices. Ces deux notes seront destinées à la présentation de l'édifice en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine (CRPA), en vue d'une protection au titre des monuments historiques.

Ce travail doit permettre de constituer un fonds documentaire historique et technique qui permettra à la Direction des affaires culturelles (DAC) de renseigner les membres de la CRPA, et aux agents de la DAC en charge du patrimoine d'avoir la connaissance nécessaire pour pouvoir exercer le contrôle scientifique et technique des projets de travaux sur ces deux édifices. Ces études constituent par conséquent un outil indispensable à la mise en place de la politique de protection patrimoniale de la DAC Mayotte.

Il pourra constituer également une référence pour les chercheurs et permettra d'élaborer des outils de valorisation (publications, dossiers pédagogiques, expositions, etc.).

La recherche se déroulera en une seule phase, avec une livraison au plus tard mi-juillet 2021.

NB : Dans la mesure où la construction de ces deux bâtiments adjacents est relativement proche dans le temps, il a semblé pertinent de mener les recherches d'un seul tenant. Néanmoins, chaque édifice devra faire l'objet de son propre dossier documentaire, et de sa propre note de synthèse.

Pour chaque édifice, les livrables attendus sont les suivants :

1/ L'histoire de l'édifice comprenant :

- Origine de la demande : condition de la commande, contexte historique et politique
- Maîtrise d'ouvrage : identité, condition de la commande, datation
- Maîtrise d'œuvre : identité, datation

- Entreprises : identité, datation
- Descriptif détaillé de l'édifice
- Évolution et transformation de l'édifice (forme, fonction, usage, propriété).

2/ La recherche et sélection de documentation se rapportant au bâtiment : graphique et technique (plans, coupes, élévations, détails...) et écrite (documents d'archive).

3/ Analyse comparative avec des édifices similaires (nombre, typologie, forme, fonction, état du bâti).

4/ Elaboration des contenus, texte et iconographie, pour une éventuelle publication et rédaction de la note de synthèse (cf. annexe).

5/ Indication de l'état sanitaire des parties de l'édifice, signalisation des désordres apparents.

Et ses annexes (en fonction des informations recueillies) :

- État des lieux des ressources documentaires, photographiques et bibliographiques
- Liste des édifices présentant des similitudes.

Disponible à la Direction des Affaires Culturelles de Mayotte :

- Référentiel Géographique géo référencé (plans cadastraux, photo aérienne XXème siècle, scan 25)
- Note descriptive du bâti
- Etudes générales sur le Rocher de Dzaoudzi
- Plans anciens (plan façade, plan de projet)
- Photographies anciennes et récentes

Cette documentation n'est pas exhaustive et les recherches seront à mener auprès :

- des Archives départementales de Mayotte et du Musée de Mayotte (MuMA)
- des Archives nationales d'outre-mer (ANOM)
- du Service Historique de la Défense (SHD)

Description des bâtiments

1- L'hôpital de Dzaoudzi

A la fin du XIXe siècle, l'administration coloniale achève son implantation sur le Rocher de Dzaoudzi par l'édification de bâtiments indispensables pour subvenir aux besoins de la colonie. C'est notamment le cas de l'hôpital de Dzaoudzi, dont la construction débute en 1845 et s'achève en 1860. Premier équipement public de Mayotte, il est toujours en activité aujourd'hui. Fondé *ex nihilo*, l'hôpital a gardé ses matériaux d'origine (moellons montés à la chaux).

2- La maison du Médecin

Afin de répondre au besoin de logements, des maisons modèles sont livrées en plusieurs vagues successives. Elles sont toutes construites selon un même plan type à étage, possèdent un corps central en maçonnerie et en béton pour les plus récentes, entouré de larges galeries de circulation périphérique sur deux niveaux, qui font office de varangue. La « maison du

médecin », édiflée en 1895, constitue l'un des derniers exemplaires de ces maisons modèles. Construite à proximité immédiate de l'hôpital de Dzaoudzi, elle fut d'abord occupée par le médecin de la marine, puis par le médecin colonial et remise au premier médecin mahorais, le docteur Martial Henry, dans les années 1960. Elle est aujourd'hui inoccupée.

Remise des offres

Les offres comprenant une note méthodologique, les références et expériences du candidat, une proposition de prix ainsi qu'un calendrier prévisionnel sont à adresser à la DAC Mayotte, par courriel (dac-mayotte@culture.gouv.fr), au plus tard le 18 mars 2021, 20h (heure de Mayotte).

Durée de l'étude : 3 mois. Livraison au plus tard mi-juillet 2021.

Le choix s'effectuera au bénéfice de l'offre la plus avantageuse, et ce, au regard des trois critères suivants :

- La méthodologie employée (40%)
- Les références (40%)
- Le prix (20%)

Rendu

Les documents sont à fournir sous format électronique. L'ensemble des données documentaires sera joint en annexe format électronique en bonne définition.

Contacts

Renseignements techniques et administratifs :

Violaine Bressand, ingénieure chargée du patrimoine : violaine.bressand@culture.gouv.fr

Étienne Bergdolt, Architecte des bâtiments de France : etienne.bergdolt@culture.gouv.fr

ANNEXE

Note de synthèse historique et architecturale

Conclusion du dossier historique, la synthèse historique et architecturale a pour objectif de faciliter une prise de connaissance rapide des caractéristiques principales du monument et d'élargir l'analyse pour permettre de mieux apprécier la valeur intrinsèque de l'œuvre.

Contenu

Elle résume brièvement les données historiques et architecturales développées dans le dossier historique. Elle reprend la ou les dates de la construction, les noms des auteurs, ceux des commanditaires. Elle évoque le parti général et les éléments les plus remarquables de l'édifice.

Elle cherche à placer l'œuvre dans son contexte historique et géographique, à établir les comparaisons et les hiérarchies nécessaires avec le patrimoine connu, déjà protégé ou simplement étudié.

Cette démarche comparative aboutit à dégager les qualités et les faiblesses de l'édifice, permet d'apprécier sa rareté ou sa représentativité, de mesurer enfin son importance et sa valeur. Les critères objectifs qui justifient la protection du monument ou, a contrario, les éléments qui jouent en sa défaveur sont donc exprimés ici.

Quelques photographies illustrent le propos.

Utilisation

La synthèse historique et architecturale est destinée à un large usage et communicable sans restriction.

- Usage dans la procédure de protection :

- reprise possible comme fiche de présentation communiquée aux membres de la CRPA
- utilisation comme canevas du rapport devant les commissions
- reprise éventuelle comme partie du procès-verbal de séance.

- Usage documentaire à plus long terme :

- mise à disposition des chercheurs et du public
- alimentation de bases de données, notamment la Plateforme ouverte du patrimoine (POP), ou de sites internet du ministère de la Culture.

Présentation

Pour autoriser ces multiples usages, cette note doit être rédigée dans un style plus soigné. Afin de lui conserver son efficacité, on veillera à ce que sa longueur ne soit pas excessive, une page dans la plupart des cas.

Un modèle pourra être fourni par la DAC.